



Mali

Le revenu d'emploi

Massa COULIBALY et François KONÉ

Table des matières

Introduction.....	1
1. Revenu moyen d'emploi.....	2
2. Revenu moyen d'activité	9
3. Revenu moyen d'activité principale	12
4. Revenu moyen d'activité secondaire	17
Références bibliographiques.....	21

Introduction

Il y a 2 séries de directives internationales en matière de mesure de revenu (OIT, 1998). L'une porte sur la mesure des gains des salariés et l'autre sur la mesure du revenu des ménages à partir des enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages. Les enquêtes sur l'emploi permettent de renseigner, directement ou indirectement, des indicateurs tels que la durée hebdomadaire de travail, la rémunération mensuelle moyenne et la rémunération horaire moyenne. Les 2 unités d'observation statistique possibles sont l'emploi ou la personne et les sources de revenus des ménages sont alors constituées des apporteurs de revenus. Dans les enquêtes EMOP 2014, on privilégie la personne car elle est l'unité de base de l'enquête et elle ne pose pas de problème dès lors qu'on peut clairement identifier les activités économiques des différents membres du ménage et ainsi répartir entre eux les revenus générés par ces activités.

1. Revenu moyen d'emploi

Les statistiques sur le revenu de l'emploi sont très importantes à des fins de politiques publiques. Elles sont par exemple utilisées dans la formulation des politiques fiscales mais il y a une distinction à faire entre le revenu de l'emploi et le revenu du ménage, ce dernier étant réparti en 5 postes à savoir (i) les salaires et traitements, (ii) le revenu d'entreprise, (iii) le revenu de propriété, (iv) le revenu de transferts et (v) le revenu d'autres sources. Les données sur le revenu de l'emploi permettent non seulement d'enseigner sur le revenu tiré des activités économiques mais aussi de procurer une mesure du bien-être lié à l'emploi des individus, deux aspects tout aussi intéressants pour les politiques publiques.

La source du revenu d'emploi est avant tout l'exercice d'un emploi salarié ou d'une activité indépendante et ses formes sont au nombre de 3, en espèces, en nature ou sous forme de services, de prestation ou même de droits à des prestations différées. Le revenu de l'emploi est (i) le revenu obtenu par la population pourvue d'un emploi au titre de cet emploi y compris les sous-employés et (ii) le revenu des chômeurs ou inactifs au titre de leur statut précédent de salarié ou de travailleur indépendant. Dans notre cas, le revenu de l'emploi se limite-t-il ici au revenu dérivé d'une participation à un emploi rémunéré ou à un emploi indépendant, en excluant tout revenu perçu d'autres sources telles que propriété, assistance sociale, transferts, etc., formes de rémunération qui ne sont pas très développées du reste au Mali.

Les éléments constitutifs du revenu de l'emploi sont la rémunération totale en espèces (argent), la rémunération en nature et en services, la rémunération liée aux bénéfices et les prestations de sécurité sociale. La rémunération totale en espèces comprend les salaires et traitements directs, les congés annuels et autres congés payés, les primes et gratifications en espèces. Dans les rémunérations en nature et en services, il y a la nourriture, le logement, le transport, etc. Quant aux prestations de sécurité sociale, on y inclut les allocations familiales, les primes de départ, les versements en relation avec les absences pour cause de maladie, de maternité, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les allocations chômage et les pensions professionnelles et pensions de retraite.

Les indépendants peuvent être scindés en indépendants agricoles et indépendants non agricoles, soit des artisans. La rémunération des indépendants provient des bénéfices sur la production des biens ou services. Le revenu de l'emploi indépendant est ainsi égal au revenu des propriétaires uniques ou copropriétaires des entreprises familiales non constituées en sociétés. C'est un revenu mixte qui mesure l'excédent provenant de la production, net de toute consommation de capital immobilisé. Les indépendants ne perçoivent pas de sécurité sociale vu l'absence d'employeurs pour partager les charges, du coup ils ne peuvent adhérer qu'à des régimes financés par leurs propres cotisations.

Le revenu mensuel total des maliens est ici estimé à 225 milliards de francs cfa répartis entre le revenu d'emploi (86%), le revenu de chômeur (8%) et le revenu d'inactif (6%). Plus de la moitié de ce revenu (134 milliards de fcfa) va aux ruraux, à cause de leur grand nombre, et le reste au district de Bamako (51 milliards fcfa) et aux autres milieux urbains (39 milliards fcfa). Les hommes reçoivent les 3/4 du revenu (168 milliards fcfa) alors qu'ils ne comptent que pour moitié dans l'ensemble de la population. Il y a ainsi des inégalités de revenu aussi bien selon le milieu de résidence et selon le genre.

La structure du revenu total ne change pas beaucoup d'un milieu à l'autre mais on peut noter que, par rapport à la structure nationale, il y a une augmentation de la part du revenu d'inactif (10%) au détriment du revenu de chômeur (5%) à Bamako, une diminution de la part du revenu d'inactif (4%) au profit du revenu de chômeur (9%) en milieu rural. Le revenu des hommes a une part de revenu d'emploi (91%) plus importante que la moyenne nationale, contrairement aux femmes (73%) qui ont en revanche des parts de revenu de chômeur (15%) et de revenu d'inactif (11%) plus importantes que pour l'ensemble du pays (Tableau 1).

Tableau 1. Revenu mensuel total (en millions fcfa et %)

	Revenu total	Revenu d'emploi	Revenu de chômeur	Revenu d'inactif
Bamako	51 302	85%	5%	10%
Autre urbain	38 826	85%	7%	8%
Rural	134 870	87%	9%	4%
Homme	168 323	91%	5%	4%
Femme	56 675	73%	15%	11%
D1	2 954	82%	12%	6%
D2	7 099	87%	9%	3%
D3	9 368	88%	8%	3%
D4	13 005	88%	8%	3%
D5	15 441	85%	11%	4%
D6	18 392	86%	10%	4%
D7	22 029	86%	10%	4%
D8	27 729	86%	8%	5%
D9	37 366	85%	8%	8%
D10	71 615	87%	5%	8%
Aucun niveau	137 406	87%	8%	5%
Maternelle	360	38%	16%	46%
Fondamental 1	32 175	86%	9%	5%
Fondamental 2	20 415	84%	7%	9%
Secondaire	19 638	85%	6%	9%
Supérieur	15 005	87%	4%	8%
Total	224 998	86%	8%	6%

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

La répartition du revenu total par niveau de vie est également très inégalitaire en faveur des riches (D10) qui gagnent près du tiers de ce revenu (32% soit 72 milliards fcfa) pour 10% de la population. Les pauvres (D1 à D4), au contraire, gagnent 14% soit 32 milliards fcfa, beaucoup moins que leur poids dans la population (40%). C'est au niveau de la classe moyenne (D5 à D9) que la part de revenu (54% soit 121 milliards fcfa) est comparable à leur poids dans la population (50%).

La part des ménages dans le revenu total diminue avec le niveau d'éducation du chef de ménage, 137 milliards fcfa pour aucun niveau, 32 milliards fcfa pour le fondamental 1, 20 milliards fcfa pour le fondamental 2, 20 milliards pour le secondaire et 15 milliards fcfa pour le supérieur. Cette tendance à la hausse s'explique en partie par les parts de population de ces groupes de ménages. Les ménages dirigés par un chef sans aucun niveau étant beaucoup plus nombreux que les autres, ils pèsent plus de la moitié (61%) du revenu total et représentent d'ailleurs, dans le revenu total, moins que ce qu'ils représentent (76%) dans la population totale. Le niveau supérieur, quant à lui, compte pour 7% du revenu total pour 3% de la population.

La structure du revenu n'est pas bouleversée le long des niveaux d'éducation des chefs de ménage avec des parts de chaque composante (revenu d'emploi, revenu de chômage et revenu d'inactif) chaque fois comparables à celles du pays dans son ensemble.

Le revenu moyen généré par tête (d'inactif, d'employé et de chômeur), croisé par les groupes d'âge de travail selon les principaux déterminants, est obtenu en en faisant la somme des revenus et en divisant ensuite cette somme par le nombre d'individus des 3 catégories (inactif - employé - chômeur). Le revenu total moyen pour l'ensemble du pays est de 17 346 fcfa par personne et par mois. Le revenu moyen d'activité (228 880 fcfa) et de chômage (29 680) sont plus élevés que le revenu total moyen en raison de la prise en compte, dans le calcul de ce dernier, de tous les individus même ceux qui n'ont aucun revenu. Le revenu mensuel moyen d'inactif (2 361 fcfa) est néanmoins inférieur à la moyenne nationale du revenu total.

Par tranche d'âge, le revenu total moyen augmente progressivement de 1 215 fcfa pour les 6-14 ans, à 8 995 fcfa pour les 15-24 ans, 24 230 fcfa pour les 25-35 ans, 34 915 fcfa pour les 36-40 ans pour atteindre son maximum, 43 027 fcfa mensuels pour les 41-64 ans. Il baisse ensuite à 26 651 pour les plus de 64 ans. Le revenu d'emploi moyen suit la même trajectoire que le revenu total moyen avec la plus petite valeur (1 420 fcfa) pour les plus jeunes (6-14 ans) et la plus grande valeur (53 128 fcfa) pour les 41-64 ans. Le revenu d'inactif croît aussi avec l'âge mais avec un maximum situé dans la tranche d'âge des retraités, les plus de 64 ans. Le revenu moyen de chômage ne varie quasiment pas selon le groupe d'âge, autour de 30 000 fcfa mensuels (Tableau 2).

Tableau 2. Revenu mensuel moyen par tranche d'âge (en fcfa)

	6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Revenu total	1 215	8 995	24 230	34 915	43 027	26 651	17 346
Revenu d'emploi	1 420	11 487	29 082	41 495	53 128	49 649	28 880
Revenu de chômeur	30 000	29 066	29 777	29 920	30 290	30 000	29 680
Revenu d'inactif	445	1 843	3 698	3 445	7 633	12 174	2 361

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Dans l'analyse des revenus moyens selon leurs déterminants, il faut noter que le revenu de chômeur reste quasiment au même niveau, autour de 30 000 fcfa, quel que soit le déterminant. Du coup, on s'intéressera davantage au revenu total et à ses autres composantes. Le

revenu total moyen varie selon le milieu de résidence, les bamakois ayant la plus forte moyenne (29 991 fcfa), suivi des autres urbains (23 3003 fcfa) et des ruraux qui gagnent moins de la moitié (14 057 fcfa) de ce que gagnent les Bamakois. Nous avons le même classement en matière de revenu d'emploi moyen mais avec des écarts plus importants entre milieux de résidence, 63 638 fcfa pour Bamako, 50 150 fcfa pour autre urbain et 21 866 fcfa pour le rural. De même, le revenu d'inactif est le plus élevé à Bamako (5 424 fcfa), suivi des autres milieux urbains (3 394 fcfa) et du milieu rural (1 359 fcfa).

Le revenu moyen des hommes vaut 3 fois celui des femmes, aussi bien en revenu total qu'en revenu d'emploi. En effet, les hommes gagnent en moyenne 26 614 fcfa en revenu total et 40 807 fcfa en revenu d'emploi quand les femmes en moyenne gagnent 8 527 fcfa en revenu total et 13 938 fcfa en revenu d'emploi. La même inégalité genre, en défaveur des femmes, persiste quant au revenu d'inactif, 3 087 fcfa pour les hommes contre 1 864 fcfa pour les femmes.

La moyenne du revenu total comme celle de ses composantes, revenu d'emploi et revenu d'inactif, s'accroît continuellement le long des déciles ce qui génère de grandes inégalités. Les 10% les plus riches gagnent, en revenu total et en revenu d'emploi, 21 fois ce que gagnent les 10% les plus pauvres et la situation s'empire quant au revenu d'inactif avec un rapport de 37 contre un dans le même sens.

Entre pauvres (D1-D4), classe moyenne inférieure (D5-D7), classe moyenne supérieure (D8-D9) et riches (D10), les inégalités ne s'amenuisent pas. La moyenne de revenu total est à peu près doublée chaque fois qu'on passe d'une classe à la classe immédiatement supérieure. Le revenu total moyen passe ainsi de 6 507 fcfa pour les pauvres à 14 389 fcfa pour la classe moyenne inférieure, 24 376 fcfa pour la classe moyenne supérieure et 49 437 pour les riches. Pour le revenu d'emploi moyen, les écarts sont un peu plus importants entre les classes successives avec 10 444 fcfa pour les pauvres, 22 841 fcfa pour la classe moyenne inférieure, 24 376 fcfa pour la classe moyenne supérieure et 92 257 fcfa pour les riches. Le revenu moyen de chômeur est d'à peu près 30 000 fcfa pour toutes les classes à l'exception des pauvres pour lesquels il est de 29 161 fcfa. Le revenu moyen d'inactif fait plus que doubler d'une classe à la suivante, allant de 526 fcfa pour les pauvres à 1 338 fcfa pour la classe moyenne

inférieure, 3 605 fcfa pour la classe moyenne supérieure et 8 904 fcfa pour les riches (Tableau 3).

Tableau 3. Revenu mensuel moyen (en fcfa)

	Revenu total	Revenu d'emploi	Revenu de chômeur	Revenu d'inactif
Bamako	29 991	63 638	29 708	5 424
Autre urbain	23 303	50 150	29 791	3 394
Rural	14 057	21 866	29 649	1 359
Homme	26 614	40 807	29 998	3 087
Femme	8 527	13 938	29 377	1 864
D1	2 349	4 427	26 776	238
D2	5 738	9 216	29 802	445
D3	7 909	12 121	29 908	651
D4	10 030	15 997	30 157	768
D5	12 068	18 374	29 512	1 181
D6	14 335	22 868	29 539	1 308
D7	16 763	27 282	29 698	1 526
D8	20 805	35 021	29 566	2 514
D9	27 946	49 389	29 720	4 695
D10	49 437	92 257	29 986	8 904
Aucun niveau	17 464	24 105	29 805	2 666
Maternelle	1 068	6 444	30 000	527
Fondamental 1	10 003	25 343	29 589	852
Fondamental 2	19 005	42 732	30 220	2 789
Secondaire	59 872	93 314	31 203	15 324
Supérieur	101 675	166 843	25 180	29 329
Total	17 346	28 880	29 680	2 361

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

A partir du niveau fondamental 1, les revenus moyens croissent avec le niveau d'éducation du chef de ménage. Dans le cas du revenu total, le revenu moyen quitte 10 003 fcfa, son plus bas niveau, au fondamental 1 pour atteindre son plus haut niveau (101 675 fcfa) dans les ménages dirigés par un chef de niveau supérieur. Entre le niveau sans instruction (17 464 fcfa) et le niveau fondamental 1, il y a, au contraire, une baisse de revenu total moyen en ne tenant pas compte du niveau maternel qui ne représente qu'une infime partie des ménages. Le niveau fondamental 1 est le seul à avoir un revenu total moyen inférieur à la moyenne nationale de 17 346 fcfa mensuels par personne.

Dans le cas du revenu d'emploi moyen, la croissance commence au niveau "aucun" (24 105 fcfa) jusqu'au niveau supérieur (166 843 fcfa), faisant fi, une fois encore, du niveau maternelle. A la seule exception du niveau "aucun", tous les autres niveaux d'éducation dépassent la moyenne nationale en la matière, 28 880 francs fcfa de revenu

d'emploi par mois et par personne. Il faut cependant noter que les niveaux secondaire (93 314 fcfa) et supérieur (166 843 fcfa) se détachent nettement des autres niveaux. Le revenu moyen d'inactif baisse entre le niveau "aucun" (2 666 fcfa) et le niveau fondamental 1 (852 fcfa), il augmente ensuite progressivement à 2 789 fcfa pour le fondamental 2, 15 324 fcfa pour le secondaire et 29 329 fcfa pour le supérieur. Ici aussi c'est le niveau fondamental 1 qui est le seul à ne pas atteindre la moyenne nationale.

2. Revenu moyen d'activité

Les rémunérations annuelles ont été divisées par 12 pour les avoir mensuellement, plus courte période correspondant mieux, non pas à la mesure des flux de revenu dans le temps, mais à celle des flux du revenu d'activité. Ces rémunérations correspondent aux salaires et avantages non inclus dans le salaire pour les salariés et aux revenus d'activité pour les indépendants. Les avantages non salariaux des salariés comprennent les congés annuels, les congés maladie, les régimes de retraite, l'assurance santé et assurance vie et l'intéressement aux bénéfices. Les données chiffrées pourraient montrer l'importance et le nombre de bénéficiaires de tels avantages mais elles ne sont pas encore disponibles.

Le revenu moyen d'activité généré par tête d'employé est, pour tout groupe d'âge confondu, le plus élevé à Bamako (60 569 fcfa), suivi des autres milieux urbains (47 090 fcfa) avec le niveau le plus bas (20 973 fcfa) en milieu rural. Ce classement est le même dans toutes les tranches d'âge prises isolément à l'exception des 36-40 ans pour lesquels les autres milieux urbains (76 269 fcfa) passent devant Bamako (68 745 fcfa) même si le milieu rural (29 554 fcfa) garde sa dernière place. On peut noter aussi que les écarts, entre milieux, sont réduits chez les 64 ans et plus. Comme pour le pays dans son ensemble, à Bamako, le revenu moyen d'activité croît continuellement en fonction de l'âge, de 11 445 fcfa pour les 6-14 ans pour atteindre son maximum (93 180 fcfa) dans la tranche d'âge 41-64 ans. Sa trajectoire est comparable mais quelque peu différente dans les autres milieux urbains où il croît entre la tranche d'âge 6-14 ans (5 0116 fcfa) et celle des 36-40 ans où on observe son niveau le plus élevé (76 269 fcfa) et décroît ensuite progressivement de ce niveau pour se situer à 65 988 fcfa chez les 41-64 ans puis à 47 000 fcfa chez les plus de 64 ans. L'évolution du revenu moyen d'activité est tout autre le long de la vie avec une croissance continue depuis le bas âge (6-14 ans) jusqu'aux âges les plus avancés (plus de 64 ans), passant ainsi de 1 020 fcfa à 43 160 fcfa.

Dans tous les ménages, qu'ils soient dirigés par des hommes pu par des femmes, le revenu moyen d'activité augmente en fonction de l'âge et atteint son niveau maximal (71 000 fcfa pour les hommes et 19 806 fcfa pour les femmes) dans la tranche d'âge 41-64 ans à partir de

laquelle il baisse jusqu'à 56 794 fcfa dans les ménages des hommes et 15 230 fcfa dans les ménages des femmes. Son niveau est toujours plus élevé, quelle que soit la tranche d'âge considérée, dans les ménages dirigés par un homme que dans les ménages dirigés par une femme. Par ailleurs, l'écart entre les 2 sexes semble se creuser en fonction de l'âge avec les plus grandes différences durant les âges de fin de vie active (41-64 ans) et durant la retraite (plus de 64 ans).

Le revenu d'activité moyen par tranche d'âge et par décile laisse entrevoir d'importantes inégalités entre les plus pauvres et les plus riches. Par exemple les 10 % les plus riches gagnent, en moyenne, 11 à 46 fois ce que gagnent en moyenne les 10% les plus pauvres (D1). Le rapport est inversement proportionnel à l'âge, 11 pour les plus de 64 ans et 46 pour les 6-14 ans. Les 41-64 ans, la dernière tranche d'âge officiel d'activité, ont des revenus moyens d'activité 3 à 9 fois plus élevés que ceux des 15-24 ans, tranche d'âge officielle d'activité la plus jeune (Tableau 4).

Tableau 4. Revenu mensuel moyen d'activité

	6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Bamako	11 445	24 996	53 080	68 745	93 180	55 997	60 569
Autre urbain	5 016	18 249	46 751	76 269	65 988	47 000	47 090
Rural	1 020	8 983	21 258	29 554	40 553	43 160	20 973
Homme	1 416	13 979	41 600	60 852	71 000	56 794	39 198
Femme	1 279	8 168	15 227	16 537	19 806	15 230	12 966
D1	239	1 425	3 168	7 739	9 857	8 129	4 091
D2	837	2 613	7 939	14 077	18 666	24 471	8 657
D3	583	3 545	10 714	17 309	26 384	25 892	11 680
D4	462	4 074	13 708	23 544	34 701	32 983	15 499
D5	555	6 822	15 138	28 621	37 378	25 374	17 770
D6	498	6 303	20 536	31 997	41 299	53 145	21 632
D7	1 881	10 814	27 393	38 855	45 194	46 864	26 431
D8	2 084	17 122	34 433	47 562	57 389	47 106	34 188
D9	4 696	19 950	45 657	66 441	69 263	68 278	47 154
D10	10 999	45 824	81 530	120 003	119 807	85 671	86 603
Aucun niveau	1 438	8 613	21 595	30 776	40 398	43 072	23 091
Maternelle	876	17 476	10 789	15 413	20 169		5 883
Fondamental 1	1 085	13 149	33 492	49 250	55 920	54 898	24 045
Fondamental 2	4 174	17 928	43 814	78 643	78 138	75 827	40 817
Secondaire		41 860	72 556	118 064	117 626	76 117	87 443
Supérieur		44 970	102 873	154 996	226 204	137 708	158 588
Total	1 364	11 263	28 259	40 266	50 009	44 591	27 554

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

L'analyse par classes sociales, en distinguant les pauvres (D1-D4), de la classe moyenne inférieure (D5-D7), de la classe moyenne supérieure (D9-D10) et des riches, montre la persistance des inégalités. Les pauvres gagnent entre 530 et 22 869 fcfa par mois et

par personne, la classe moyenne inférieure entre 978 et 41 794 fcfa 390, la classe moyenne supérieure entre 3 390 et 63 326 fcfa et les riches entre 10 999 et 120 003 fcfa. Le revenu moyen d'activité augmente non seulement suivant l'âge mais aussi suivant la classe sociale, les plus jeunes (6-14 ans) et les pauvres ayant les plus faibles revenus contrairement aux plus âgés (41-64 ans et plus de 64 ans) et aux riches qui ont les revenus les plus élevés. On peut remarquer que le revenu moyen d'activité est maximal à 36-40 ans pour les riches et à 41-64 ans pour la classe moyenne supérieure. Pour les pauvres et la classe moyenne inférieure, c'est à plus de 64 ans que le revenu moyen d'activité atteint son plus haut niveau.

Dans l'ensemble, le revenu d'activité moyen est le plus élevé dans les ménages dirigés par des chefs de niveau supérieur, 158 588 fcfa, suivi du secondaire (87 443 fcfa) et du fondamental 2 (40 817 fcfa). La plus petite valeur est pour les ménages dont le chef est sans aucune instruction (23 091 fcfa), derrière les ménages dont le chef a le niveau fondamental 1 (24 045 fcfa). Sans tenir compte du niveau maternel, le niveau d'éducation du chef de ménage semble avoir un lien positif avec le revenu moyen d'activité et cela aussi bien pour l'ensemble que pour chaque tranche d'âge. Ainsi, le revenu moyen d'activité va de 40 398 à 226 204 fcfa avec une moyenne de 50 009 fcfa pour les 41-64 ans et de 43 072 à 137 708 fcfa avec une moyenne de 44 591 fcfa pour les plus de 64 ans, deux tranches d'âge renfermant le plus de chefs de ménages.

3. Revenu moyen d'activité principale

Dans l'ensemble, l'activité principale rapporte en moyenne 24 221 fcfa par mois et par personne mais cette moyenne diffère selon les tranches d'âge et le milieu de résidence. Ce sont les 41-64 ans qui en tirent le plus de revenu (44 775 fcfa) juste devant les plus de 64 ans (40 379 fcfa) et les 36-40 ans (35 836 fcfa). Les plus jeunes en tirent le moins de revenu avec 9 309 fcfa pour 15-24 ans et 24 226 fcfa pour les 25-35 ans. L'activité principale rapporte plus à Bamako (59 829 fcfa) que dans les autres milieux urbains (44 455 fcfa) et dans le milieu rural (17 226 fcfa). Il en est ainsi à tous les âges sauf à 36-40 ans où les autres milieux urbains (72 988 fcfa) passent devant Bamako (68 417 fcfa) comme dans le cas du revenu d'activité d'ensemble. Les écarts entre milieux sont les plus importants à 41-64 ans. A Bamako, le revenu moyen d'activité principale augmente avec l'âge pour atteindre son plus haut niveau (91 867 fcfa) à 41-64 ans. Par contre, dans les autres milieux urbains sa croissance s'arrête à 36-40 ans (72 988 fcfa), âge à partir duquel il décroît jusqu'à plus de 64 ans (44 022 fcfa). En milieu rural, il croît sans interruption de 6-14 ans (900 fcfa) à plus de 64 ans (38 398 fcfa).

L'activité principale rapporte en moyenne beaucoup plus aux hommes (34 703 fcfa) qu'aux femmes (11 089 fcfa). Cet ordre de grandeur ne change pas en fonction de l'âge même si les 2 sexes ont des revenus moyens d'activité principale comparable à 6-14 ans, 1282 fcfa pour les hommes et 1200 fcfa pour les femmes. Tout âge confondu, le revenu moyen d'activité montre une grande variabilité entre les déciles de revenu. Les 10% les plus riches tirent (82 164 fcfa) de l'activité principale plus de 23 fois ce qu'en tirent les 10% les plus pauvres (3 504 fcfa). Les 7 premiers déciles (comprenant les pauvres et la couche inférieure de la classe moyenne) ont chacun moins de la moyenne nationale de 24 221 fcfa par mois et par personne contrairement aux 3 derniers qui dépassent largement cette moyenne.

La classification en pauvres (D1-D4), classe moyenne inférieure (D5-D7), classe moyenne supérieure (D8-D9) et riches (D10) montre que le revenu moyen d'activité est à peu près multiplié par 2 à chaque fois qu'on quitte une classe pour la classe immédiatement supérieure. On passe de 8 129 fcfa pour les pauvres à 18 046 fcfa pour la classe moyenne inférieure puis à 36 014 FCFA pour la classe moyenne

supérieure puis à 82 165 fcfa pour les riches. L'ordre est le même quel que soit le groupe d'âge. Le revenu moyen des pauvres augmente suivant l'âge, de 492 fcfa à 6-14 ans à 20 659 fcfa pour les plus de 64 ans. Celui de la classe moyenne inférieure a la même trajectoire suivant l'âge, partant de 861 fcfa à 6-14 ans à 38 074 fcfa à plus de 64 ans. La croissance du revenu moyen d'activité principale s'arrête plus tôt pour les 2 autres classes sociales. Pour la classe moyenne supérieure, il y a une croissance de 2 866 fcfa à 6-14 ans à 57 128 fcfa à 41-64 ans, suivie d'une décroissance à plus de 64 ans. Pour les riches, la croissance s'arrête une classe d'âge plus tôt de 6-14 ans (10 999 fcfa) à 36-40 ans (117 fcfa), suivie d'une décroissance jusqu'à plus de 64 ans, 79 527 fcfa (Tableau 5).

Tableau 5. Revenu mensuel moyen de l'activité principale (en fcfa)

	6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Bamako	11 445	24 751	52 280	68 417	91 867	55 897	59 829
Autre urbain	5 004	17 288	44 040	72 988	61 940	44 022	44 455
Rural	900	6 732	16 475	24 194	34 475	38 398	17 226
Homme	1 282	11 592	35 852	54 768	63 841	51 235	34 703
Femme	1 200	6 708	12 870	14 013	17 293	14 259	11 089
D1	227	1 256	2 571	6 131	8 656	7 933	3 504
D2	812	1 954	6 006	10 862	15 601	22 171	7 021
D3	488	2 694	7 677	13 296	21 723	23 813	9 270
D4	441	2 502	10 710	18 805	29 752	28 719	12 719
D5	465	4 435	11 789	24 674	31 608	24 827	14 641
D6	249	4 779	14 849	25 682	35 543	47 101	17 590
D7	1 868	8 140	21 621	33 923	37 841	42 295	21 908
D8	2 031	14 081	29 349	40 696	50 285	41 326	29 465
D9	3 701	16 854	40 276	61 232	63 971	61 108	42 562
D10	10 999	41 990	76 569	117 580	114 417	79 527	82 165
Aucun niveau	1 309	6 538	17 325	26 428	34 988	38 756	19 513
Maternelle	876	15 752	10 789	8 623	19 545		5 490
Fondamental 1	1 006	11 307	28 607	42 904	50 167	51 241	21 091
Fondamental 2	3 985	16 481	41 469	75 614	75 807	75 827	38 901
Secondaire		39 545	71 425	114 443	113 961	76 117	85 141
Supérieur		43 237	101 522	154 266	219 752	134 089	155 111
Cadre supérieur		0	118 543	196 418	241 028	350 000	198 621
Cadre moyen		83 785	90 264	108 605	145 695	109 488	114 796
Employé / ouvrier	7 979	32 366	64 057	88 021	91 052	38 701	64 016
Manoeuvre	6 110	21 708	33 548	43 597	45 331	28 796	29 683
Employeur		29 185	94 566	83 687	133 429	108 954	108 120
Indépendant	9 397	18 570	30 339	39 862	43 260	41 848	35 443
Apprenti	6 187	16 648	25 292	36 568	38 644		17 647
Aide familial	648	2 410	2 291	2 009	3 093	2 339	1 861
Indépendant agricole	719	3 951	11 356	18 964	30 031	39 173	13 409
Indépendant non agricole	4 370	21 594	38 684	52 325	54 975	41 446	39 559
Salarié privé	7 393	28 204	58 373	67 609	110 515	45 013	59 873
Salarié public		72 887	92 968	128 228	131 716	142 854	114 559
Administration publique		76 703	96 276	110 471	141 172	105 718	116 648
Entreprise publique		43 635	74 898	200 832	100 650		97 811
Entreprise privée	1 418	12 077	26 161	37 140	43 580	39 512	27 354
Entreprise associative	0	23 380	36 558	43 159	66 643	68 605	34 537
Organisme international		161 667	53 618		117 171		105 640
Personnel de maison	1 111	3 108	8 413	12 446	26 984	40 927	8 295
Agriculture	745	4 063	11 505	18 946	30 383	39 393	13 563
Industrie	2 019	26 873	41 584	56 463	65 796	33 183	43 487
Service marchand	3 100	24 805	42 151	59 814	61 592	38 658	45 719
Service non marchand	8 337	21 004	66 013	79 116	104 014	65 710	62 301
Total	1 251	9 309	24 226	35 836	44 755	40 379	24 221

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Le revenu d'activité principale moyen augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage dans l'ensemble, 19 513 fcfa pour les ménages des chefs sans instruction, 21 091 fcfa dans les ménages des chefs de niveau fondamental 1, 38 901 fcfa pour le fondamental 2, 85 141 fcfa pour le secondaire et 155 111 fcfa pour le supérieur. Le lien positif avec le niveau d'éducation du chef de ménage persiste à l'intérieur des tranches d'âge. Entre le niveau aucun et le niveau

supérieur du chef de ménage, le revenu moyen va de 34 988 fcfa à 219 752 fcfa pour les 41-64 ans et de 38 756 fcfa à 134 089 fcfa pour les plus de 64 ans. Le revenu moyen augmente avec l'âge, atteint un niveau maximum puis décroît si ce maximum est atteint avant plus de 64 ans. Le maximum est atteint à 36-40 ans pour le niveau secondaire, à 41-64 ans pour le niveau supérieur et à plus de 64 ans pour les autres niveaux.

De l'activité principale, le cadre supérieur tire le maximum de revenu possible (198 621 fcfa), juste devant le cadre moyen (114 796 fcfa) et l'employeur (108 120 fcfa). Les autres catégories socioprofessionnelles arrivent, dans un ordre décroissant du revenu d'activité principale moyen, l'employé/ouvrier (64 016 fcfa), l'indépendant (35 443 fcfa), le manoeuvre (29 683 fcfa), l'apprenti (17 647 fcfa) et l'aide familial (861 fcfa). Seuls l'apprenti et l'aide familial n'atteignent pas la moyenne nationale de 24 221 fcfa.

Le salarié public est le mieux rémunéré, et de loin, dans l'activité principale, 114 559 fcfa en moyenne, suivi du salarié privé qui ne gagne que la moitié de ce montant (59 873) et de l'indépendant non agricole (39 559 fcfa). L'indépendant agricole est le moins bien rémunéré par son activité principale avec seulement 13 409 fcfa, bien en deçà de la moyenne nationale de 24 221 fcfa. Ce classement est absolument le même à l'intérieur des classes d'âge. La rémunération d'activité principale de chaque statut salarial croît continuellement suivant l'âge pour atteindre son niveau le plus élevé à 41-64 ans pour l'indépendant non agricole et le salarié privé et à plus de 64 ans pour l'indépendant agricole et le salarié public.

Conformément à l'analyse par statut salarial, l'administration publique paye mieux que n'importe quel autre employeur, en moyenne 116 648 fcfa, suivie de l'organisme international (105 640 fcfa) et de l'entreprise publique (97 811 fcfa). Autrement dit, ce sont les employés du secteur public et parapublic national et les fonctionnaires internationaux qui sont les mieux payés dans leur activité principale. Les employés des organismes associatifs ou ONG (34 537 fcfa), des entreprises privées (27 354 fcfa) et le personnel de maison (8 295 fcfa) sont beaucoup moins bien payés. Le revenu d'activité principale croît jusqu'à l'âge de 41-64 ans (414 172 fcfa) dans l'administration publique, jusqu'à 36-40 ans (200 832 fcfa) dans les entreprises

publiques, jusqu'à 41-64 ans (43 580 fcfa) dans les entreprises privées, jusqu'à plus de 64 ans dans les associations/ONG (68 605 fcfa) et pour le personnel de maison (40 927 fcfa). La trajectoire du revenu d'activité principale moyen dans les organismes internationaux est particulière en ce sens qu'elle commence par une décroissance entre 15-24 ans et 25-35 ans, suivie d'une croissance à 41-64 ans. Il faut noter par ailleurs que cet employeur ainsi que l'administration publique et l'entreprise publique n'emploient pas des 6-14 ans, cela étant du travail des enfants.

Le secteur non marchand (essentiellement sécurité, éducation et santé) rémunère le plus l'activité principale avec 62 301 fcfa en moyenne. Le secteur marchand vient en deuxième position (45 719 fcfa), juste devant le secteur industriel (43 487 fcfa). Le secteur agricole (13 563 fcfa) est encore une fois celui qui paye le moins bien l'activité principale. Dans tous les secteurs d'activité, le revenu moyen d'activité principale augmente progressivement du plus jeune âge jusqu'à 41-64 ans, âge auquel il atteint son plu haut niveau sauf pour le secteur agricole. Dans le secteur agricole, la croissance du revenu continue jusqu'à plus de 64 ans, tranche d'âge qui a la plus forte moyenne de revenu d'activité principale.

4. Revenu moyen d'activité secondaire

Pour compenser la faiblesse du revenu d'activités principales, les actifs mènent souvent une ou plusieurs activités secondaires. Les revenus tirés de ces activités secondaires contribuent ainsi à diminuer les inégalités de revenu global (qui restent ainsi moins fortes que les inégalités de revenu d'activité principale). Dans le secteur agricole, "la pluriactivité permet, en définitive de réduire la dispersion des revenus globaux entre foyers d'agriculteurs. Les foyers pluriactifs ont des revenus globaux plus élevés, soit compte tenu des imperfections du marché du travail, soit compte tenu d'une préférence plus forte de certains pour le travail indépendant agricole relativement au travail hors de l'exploitation, souvent effectué à titre salarié" (Jean-Pierre Butault et al., 1999). Cette contribution à l'inégalité est interprétée étant "la baisse de l'inégalité de revenu global qu'on constaterait si la source de revenu considérée était également répartie ou nulle pour tous les individus". C'est une décomposition par source et non par classe.

L'activité secondaire rapporte en moyenne 14 759 fcfa par type de pluriactif, 10 989 fcfa aux 15-24 ans, 15 625 fcfa aux 25-35 ans, 14 775 fcfa aux 36-40 ans, 17 735 fcfa aux 41-64 ans et 21 199 fcfa aux plus de 64 ans. Comme l'activité principale, l'activité secondaire rapporte plus à Bamako (37 793) que dans le reste urbain (20 407 fcfa) et en milieu rural (14 204 fcfa). Contrairement au revenu d'activité principale moyen, le revenu moyen d'activité secondaire semble évoluer en dents de scie en alternant des hausses et des baisses dans tous les milieux à mesure que l'âge avance. Le maximum est atteint dans la tranche 41-64 ans à Bamako, dans la tranche 36-40 ans dans autre urbain et dans la tranche plus de 64 ans en milieu rural.

Les hommes (22 167 fcfa) tirent de l'activité secondaire plus de revenu que les femmes (7 370 fcfa) qui ont moins que la moyenne au niveau national. En moyenne, ce revenu augmente progressivement le long des déciles de revenu. Les déciles 1 à 6 ont des revenus d'activité secondaires moyens inférieurs à la moyenne, respectivement 4 181 fcfa, 6 588 FCFA, 9 657 fcfa, 10 481 fcfa, 11 892 fcfa, et 14 495 fcfa contrairement aux déciles 7 à 10 qui sont au-dessus de la moyenne avec respectivement 16 328 fcfa, 20 278 fcfa, 27 761 fcfa et 39 944 fcfa. Cela génère de grandes inégalités entre les pauvres (D1-D4), la

classe moyenne inférieure (D5-D7), la classe moyenne supérieure (D8-D9) et les riches (D10). Le revenu moyen est à peu près doublé à chaque fois qu'on passe d'une classe sociale à la classe immédiatement supérieure, de 7 731 fcfa pour les pauvres à 14 238 fcfa pour la classe moyenne inférieure, 24 020 fcfa pour la classe moyenne supérieure et 39 944 fcfa pour les riches. Les pauvres et la classe moyenne inférieure ont moins que la moyenne nationale (14 759 fcfa).

L'évolution du revenu d'activité secondaire moyen en fonction du niveau d'éducation du chef de ménage n'est pas monotone, avec une augmentation entre aucun niveau (14 382 fcfa) et le fondamental 1 (15 306 fcfa), une baisse entre le fondamental 1 et le fondamental 2 (13 839 fcfa) et une hausse de ce niveau jusqu'au supérieur (56 163) en passant par le secondaire (31 362 fcfa). Dans les tranches d'âge officiel d'activité, de 15-24 ans à 41-64 ans, les niveaux secondaire et supérieur ont les 2 plus grandes moyennes de revenu d'activité secondaire (Tableau 6).

En moyenne, un cadre supérieur gagne en activité secondaire 60 000 fcfa par mois, un peu plus que ce que gagne un cadre moyen (55 314 fcfa) dans la même activité secondaire. Viennent ensuite le manœuvre (26 877 fcfa), l'employeur (24 404 fcfa), l'employé/ouvrier (24 070 fcfa), l'indépendant (17 825 fcfa), l'apprenti (2 340 fcfa) et l'aide familial (1138 fcfa).

Tableau 6. Revenu mensuel moyen de l'activité secondaire (en fcfa)

	6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+ 64 ans	Total
Bamako		24 883	28 184	20 563	64 823	7 500	37 793
Autre urbain	435	8 045	21 906	26 665	24 010	25 475	20 407
Rural	1 349	11 104	15 069	14 145	16 850	21 076	14 204
Homme	2 012	17 386	25 491	23 010	23 979	25 419	22 167
Femme	695	6 522	8 129	7 408	8 579	6 450	7 370
D1	158	1 733	3 552	7 080	6 283	3 712	4 181
D2	161	4 076	7 225	7 599	8 795	14 312	6 588
D3	1 543	5 951	9 516	10 059	12 006	10 834	9 675
D4	281	7 719	8 516	12 255	14 526	15 074	10 481
D5	1 725	10 016	12 047	10 779	14 545	3 607	11 892
D6	3 273	7 464	15 950	15 515	16 187	29 314	14 495
D7	124	11 273	17 066	17 247	20 471	21 944	16 328
D8	768	14 778	21 170	24 042	23 678	20 041	20 278
D9	11 346	21 380	29 749	37 659	27 590	34 362	27 761
D10	0	33 246	49 719	29 671	45 564	36 281	39 944
Aucun niveau	1 553	11 392	14 729	13 395	16 731	21 247	14 382
Maternelle	0	14 500		9 853	2 229		4 782
Fondamental 1	900	9 687	20 996	20 798	20 787	20 910	15 306
Fondamental 2	1 157	9 811	17 392	21 917	19 341		13 839
Secondaire		25 895	24 813	49 402	31 346		31 362
Supérieur		39 500	17 439	28 000	122 473	15 000	56 163
Cadre supérieur					60 000		60 000
Cadre moyen		25 000	54 871		65 631		55 314
Employé / ouvrier	6 490	17 659	24 539	30 285	27 682		24 070
Manœuvre	5 000	23 877	31 632	21 370	27 601		26 877
Employeur			20 779	39 500	27 059	18 002	24 404
Indépendant	14 733	16 083	17 772	16 259	18 676	21 822	17 825
Apprenti	0	865	8 577		5 000		2 340
Aide familial	362	1 533	851	2 536	1 242	2 799	1 138
Indépendant agricole	541	5 744	9 711	11 755	15 547	22 178	10 795
Indépendant non agricole	6 220	19 810	24 124	18 504	20 530	19 127	20 867
Salarié privé	5 936	21 995	30 510	26 594	27 409		26 113
Salarié public		25 000	21 000		56 182		50 368
Administration publique	0	25 000	19 797	14 669	55 655		34 089
Entreprise publique			21 000		38 212		37 573
Entreprise privée	1 874	11 349	14 932	14 507	18 093	21 458	15 153
Entreprise associative		37 062	51 126	47 650	15 143	18 000	38 584
Organisme international			0				0
Personnel de maison	684	7 272	13 325	10 217	10 830	20 066	8 676
Agriculture	578	5 958	9 964	11 890	15 568	22 178	10 921
Industrie	1 344	27 371	28 673	20 705	20 364	14 899	23 783
Service marchand	10 317	11 920	18 617	17 498	18 870	18 494	17 282
Service non marchand	0	21 752	34 870	20 502	36 580	26 760	30 607
Total	1 336	10 989	15 625	14 775	17 735	21 199	14 759

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Le statut de salarié le plus favorable à l'activité secondaire est d'être salarié public, cela permettant de gagner 2 fois plus (50 368 fcfa) qu'un salarié privé (26 113 fcfa), près de 3 fois plus qu'un indépendant non agricole (20 867 fcfa) et 3 fois plus qu'un indépendant agricole (10 795 fcfa). Le même ordre de grandeur est conservé dans les tranches d'âge 41-64 ans et 15-24 ans contrairement aux 25-35 ans où c'est le salarié privé qui est le mieux payé (30 510 fcfa) devant l'indépendant non agricole (24 124 fcfa) et le salarié public (21 000 fcfa).

Les rémunérations d'activités secondaires des indépendants agricoles croissent de façon continue suivant l'âge avec un revenu maximal de 22 178 fcfa à plus de 64 ans. Les revenus des indépendants agricoles sont en général plus élevés mais plus fluctuants en alternant des hausses et des baisses le long des tranches d'âge avec un niveau maximal de 24 124 fcfa à 25-35 ans. La même fluctuation de revenu d'activité secondaire s'observe chez les salariés avec des maximums de 30 510 fcfa à 25-35 ans pour le privé et de 56 182 fcfa à 41-64 ans pour le public.

Dans l'analyse du revenu d'activité secondaire par type d'entreprise, on observe qu'il n'existe pas d'activité secondaire dans les organismes internationaux. Par ailleurs, les plus de 64 ans n'exercent leur activité secondaire que soit dans l'entreprise privée, soit dans l'entreprise associative/ONG ou alors à domicile. En fin, l'entreprise publique n'emploie, en activité secondaire, que les 25-35 ans et les 41-64 ans. Dans l'ensemble, l'entreprise associative/ONG paye le plus (38 584 fcfa) en activité secondaire, suivie de l'entreprise publique (37 573 fcfa), de l'administration publique (34 089 fcfa) et l'entreprise privée. (15 153 fcfa). Le personnel de maison est le moins bien rémunéré comme actif secondaire (8 676 fcfa). Le classement varie beaucoup d'une tranche d'âge à une autre. A 41-64 ans, l'administration publique et l'entreprise publique offrent les première et deuxième plus grande. L'entreprise privée a la particularité d'utiliser tous les groupes d'âge et de leur offrir des rémunérations croissantes avec leur âge.

Par secteur d'activité, le service non marchand paie le plus (30 607 fcfa) en activité secondaire, suivi de l'industrie (23 783 fcfa), du service marchand (17 282), le secteur agricole étant le moins rémunérateur (10 921 fcfa) en activité secondaire et en même temps le seul secteur payant moins que les 14 759 fcfa de moyenne nationale. Dans les tranches d'âge de pleine vie active (de 25 à 64 ans), le classement est à peu près conforme au classement d'ensemble avec les 2 plus fortes rémunérations par le service non marchand et l'industrie, devant le service marchand et l'agriculture. L'agriculture est le secteur où le revenu d'activité secondaire augmente continuellement d'âge en âge pour un niveau maximal à plus de 64 ans. Tous les autres secteurs montrent des hausses et des baisses de rémunération qui atteignent leur maximum à 25-35 ans dans l'industrie et à 41-64 ans dans le service marchand et le service non marchand.

Références bibliographiques

Jean-Pierre Butault, Nathalie Delame, Stéphane Krebs, Philippe Lerouvillois (1999): La pluriactivité – Un correctif aux inégalités du revenu agricole, Economie et statistique n° 329-330, 1999-9/10

Stéphane Krebs (2005): Pluriactivité et mode de financement des

OIT (1998): Mesure du revenu de l'emploi, Rapport II, 16ème Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 6-15 octobre